



Procès-verbal de la 3^e réunion ordinaire de l'année scolaire 2025-2026 du conseil d'établissement du centre Calixa-Lavallée, tenue le 28 janvier 2026 à l'école Hôtelière de Montréal du centre Calixa-Lavallée.

Début de la séance : 17h15

PRÉSENCES :

M. Jean-François Gosselin	représentant de l'organisme Le PÔLE
Mme Julie Beausoleil	enseignante d'Infographie
M. Patrick Gagnon	enseignant de Boucherie
M. Jean Philippe Robert	conseiller pédagogique centre Calixa-Lavallée
M. Guillaume Ouimet	conseiller pédagogique centre Calixa-Lavallée
M. Adil Oussama Ghirane	élève du DEP Infographie

ABSENCES :

Mme Lucila Pino	représentante du Café bistro Pino – Alimentation
Mme Brunilda Reyes	représentante de l'organisme Les fourchettes de l'espoir
M. Daniel Jean	élève du DEP Cuisine

AUSSI PRÉSENT:

M. André Lacasse	directeur du centre Calixa-Lavallée
Mme Julie Brouillette	directrice adjointe du centre Calixa-Lavallée

1. Accueil

M. Gosselin souhaite la bienvenue à tous les membres et les remercie de leur présence.

2. Présences et quorum

Après avoir constaté le quorum, nous procédons à la rencontre.

3. Adoption de l'ordre du jour

M. Gosselin informe que la période de question du public a été déplacée après ce point. Il demande si l'ordre du jour est adopté tel quel. Il est proposé par madame Julie Beausoleil, appuyé par monsieur Jean-Philippe Robert. Adopté à l'unanimité.

Résolution : 28012026-01

4. Période de question du public

M. Gosselin informe qu'il n'a reçu aucune question du public.

5. Adoption du procès-verbal du 19 novembre 2025

M. Gosselin demande s'il y a des questions. Aucune question n'est posée. Mme. Beausoleil signale des fautes de ponctuation. Mme Beausoleil propose l'adoption du procès-verbal avec les corrections, appuyé par M. Ouimet. Adoption à l'unanimité.

Résolution : 28012026-02

6. Suivi du procès-verbal du 19 novembre 2025

M. Gosselin demande s'il y a des questions ou des points en suspens. Aucun point n'est soulevé.

7. Règles de régie interne, constitution

M. Lacasse mentionne avoir imprimé des copies du document pour les membres. Il précise qu'il n'y a peu de changements, mais qu'une actualisation était nécessaire. Il rappelle avoir envoyé une fiche synthèse concernant la présence des parents : en l'absence de parents, le quorum est fixé à 50 % des membres.

Il indique également que les membres avaient demandé de clarifier le processus de sélection et de publicité des postes. M. Ghirane confirme que la direction est passée en classe pour promouvoir le poste. Il ajoute que la durée des mandats a été précisée. Une coquille a d'ailleurs été relevée dans la régie interne : le mandat du personnel est de 1 an. Un point de suivi sera inscrit afin de clarifier la durée du mandat du personnel, puisque certains éléments semblent prêter à confusion.

Mme Beausoleil soulève ensuite quelques ajustements :

- Au point 12.5, il faudrait préciser « voir point 12.4 » plutôt que « 11.4 » ;
- Au point 6.B, il ne s'agit pas de contacter le secrétaire du centre, mais bien le président ;
- Au point 2.1, aucune date n'est indiquée : elle devra être ajoutée.

M. Lacasse précise que les coordonnées du président sont déjà disponibles sur le site.

M. Gosselin mentionne que, puisqu'on explique la procédure de nomination, il faudrait également ajouter un point concernant la composition des membres du CÉ. Il souligne aussi qu'au point 15.1 – Mise en candidature, les entreprises ne sont pas mentionnées. Enfin, il rappelle que les membres du personnel et les élèves doivent être élus.

En conclusion, les modifications seront apportées et le document sera présenté pour adoption lors du prochain CÉ.

8. Points en consultation :

8.1- Budget centre :

Présentation budgétaire – M. Lacasse

M. Lacasse indique qu'il fera la même présentation que celle réalisée au CPEPC. Il rappelle que l'année budgétaire s'étend du 1er juillet au 30 juin et que le financement est

attribué en fonction de la sanction des élèves : chaque fois qu'un élève obtient une sanction, le centre reçoit le financement correspondant. Il mentionne que l'an dernier, le centre comptait une quarantaine de groupes en *Lancement d'entreprise*. Toutefois, cette année, le ministère a procédé à des coupures le 14 avril, ce qui fait en sorte qu'aucun groupe de Lancement n'a été maintenu.

M. Lacasse présente ensuite un tableau de prévisions de l'année précédente, lequel sera annexé au procès-verbal. L'année affichait un déficit de 69 892\$, après le versement de la péréquation de 452 329\$. L'an dernier, le centre comptait 689 ETP, dont 198 en Lancement.

Pour l'année en cours, les prévisions initiales visaient 501 ETP. À la révision du 12 janvier, les prévisions ont été ajustées à 453 ETP, en raison de la diminution du nombre de groupes. M. Lacasse précise que le calcul du MAO (Matériel, ameublement et outillage) n'a pas d'incidence directe sur le CÉ. Il explique que le MAO couvre les immobilisations d'une durée de vie prolongée et d'une valeur supérieure à 1 000 \$. L'an dernier, il avait été mentionné que certains soldes ne seraient peut-être pas reconduits, mais finalement, tous les montants ont été reconduits cette année. Les montants reçus pour chaque département sont présentés (voir document en annexe).

Le budget de l'année 2024-2025 fut de 7 329 207\$, alors que celui prévu pour l'année en court est de 5 413 861\$.

M. Gagnon demande si les soldes du MAO sont retournés au département qui les a générés. M. Lacasse précise que le MAO est attribué par **secteur** d'activité et non par département.

Restaurant, magasin et revenus

M. Lacasse présente ensuite les données financières liées Max-Rupp et au Gourmet. Les prévisions en vente brutes pour ces 2 entités sont de 900 00\$ pour l'année 2025-2026. En date du 12 janvier, ce solde est de 478 476\$.

Synthèse budgétaire par département

Il présente un deuxième tableau, soit le ratio des MAO avec les ETP par département. M. Gagnon demande si l'information budgétaire concernant l'ATE s'y rattachant est disponible. Comme ces données sont absentes du tableau, il suggère d'en faire un point de suivi au prochain CÉ. La direction effectuera le suivi.

Questions des membres



M. Gagnon souligne que les sommes attribuées par élève semblent faibles en MAO, surtout dans un contexte où l'on travaille sur la rétention et la réussite. Il demande s'il existe des représentations ou démarches pour bonifier ces montants. M. Lacasse confirme qu'il existe des bonifications. Toutefois, même si les montants augmentent annuellement, ils demeurent insuffisants par rapport au coût de la vie, ce qui explique la faiblesse du financement par élève.

Après la présentation des prévisions, M. Lacasse annonce la planification d'un budget équilibré 5 413 000 \$.

Révision budgétaire du CSSPI

M. Lacasse indique que le CSSPI procédera à une nouvelle prévision budgétaire le 31 janvier. Il rappelle que le MEQ a imposé un effort de 40 millions de dollars cette année au CSSPI. Les dépenses principales sont les ressources humaines et les immobilisations.

Impacts des statuts migratoires

M. Gosselin demande s'il y a des répercussions à la suite des changements liés à l'immigration.

M. Lacasse confirme que l'impact est réel :

- En Infographie, aucune inscription à ce jour pour le groupe d'avril;
- En Cuisine, les groupes sont démarrés incomplets, afin d'assurer les emplois de certains enseignants.

La direction explique qu'il faut se repositionner, car plusieurs groupes étaient historiquement remplis par des étudiants internationaux, désormais moins nombreux. Des idées devront être envisagées pour compenser. M. Lacasse mentionne qu'une piste prometteuse serait de développer la concomitance, un projet encore non officiel mais réaliste. Il a déjà proposé cette option pour le secteur de l'Infographie. Toutefois, il faudra d'abord clarifier la situation du département ainsi que sa relocalisation.

9. Points récurrents :

9.1 - Suivi modulaires

M. Gosselin rappelle qu'une demande de suivi avait été formulée lors du dernier CÉ. M. Lacasse indique qu'il n'a pas beaucoup avancé sur ce dossier jusqu'à maintenant. Il précise toutefois que le plan officiel demeure un déménagement vers le CSE. Le CSS attend actuellement le rapport des ingénieurs et des architectes, puisque la conversion d'un centre administratif en centre éducatif implique des exigences différentes. Une rencontre avec les ingénieurs est prévue prochainement.

10. Points en informations :





10.1- Mot du représentant des élèves :

M. Ghirane informe que plusieurs élèves ont soulevé la même question. Il apporte le point concernant les horaires, précisant que certaines compétences sont plus exigeantes que d'autres. Il souhaite savoir s'il serait possible d'obtenir les horaires d'avance. M. Ghirane aimerait également obtenir des précisions concernant les journées d'examen. La direction précise que les plans de cours, remis en début de compétence par les enseignants, contiennent les dates d'examen et que les horaires sont disponibles sur le site du centre. Enfin, M. Ghirane demande s'il est possible de s'assurer qu'il n'y ait pas trop d'écart entre les compétences afin de maintenir un bon rythme. La direction explique que l'horaire est construit avec rigueur selon plusieurs cadres de références. La direction demande des éclaircissements sur la question pour bien comprendre le fond du questionnement afin de bien répondre.

10.2- Mot d'un représentant des enseignants

Mme Beausoleil n'a aucune demande de la part de ses collègues. Elle tient à préciser que les questions soulevées par les élèves ne proviennent pas des enseignants, et elle souhaite que cela soit noté à ce PV.

10.3- Mot du représentant du personnel non-enseignant

M. Ouimet parle au nom de l'orthopédagogue du centre. Celle-ci a inscrit le centre à un concours de bourses, et deux bourses de 500 \$ ont été remportées : l'une pour le projet de jardin et de cours en classe extérieure, et l'autre pour le journal étudiant. Il tient à souligner l'excellent travail et l'implication de Julie Champagne.

M. Ouimet ajoute que le journal étudiant *La voix du centre* est sorti le 4 décembre et que la prochaine édition est prévue pour le 19 février. Un très beau travail.

M. Robert souligne la réussite d'un élève en service, qui a obtenu une nomination au titre d'employé de l'année.

Il mentionne également que la deuxième édition du Salon des emplois se tiendra en avril.

Enfin, il ajoute que le centre accueillera les groupes EXPLO, IFP et FMS afin de favoriser l'arrimage avec le secteur jeune.

10.4- Mot du représentant des entreprises

Aucun.

10.5- Mot du représentant des groupes socio-économiques/communautaires groupes sociocommunautaires

Aucun.

10.6- Mot de la direction

M. Lacasse mentionne que le centre est bien appuyé par les organismes communautaires. Il tient à remercier **Les Fourchettes de l'espoir** pour les dons reçus à l'occasion de Noël, qui ont permis d'offrir plusieurs paniers aux élèves. Il rappelle également que demain se tiendra un souper-bénéfice organisé par *La boulette gagnante*, dont une partie des profits sera remise à cet organisme.

M. Lacasse ajoute que l'équipe est en démarche de révision du code de vie de l'école afin de le rendre davantage éducatif. Il souligne l'importance du savoir-vivre ensemble. Les travaux progressent bien, et plusieurs personnes sont impliquées dans la refonte de ce code de vie, qui contribuera au bien-être de l'élève et au climat du centre.

11. Correspondance

Aucune.

12. Divers

Aucun.

13. Clôture

La séance est levée à 18h55. La proposition de clôture est faite par M. Gosselin et appuyée par M. Ouimet.


Jean-François Gosselin, Président


Sylvain Gendreau, Secrétaire